

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le vendredi quatre avril à dix-neuf heures et vingt-sept minutes le conseil municipal de la ville de Sevran, légalement convoqué le trente et un mars s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur BAILLON Jean-François, Doyen

Présents : Monsieur BAILLON Jean-François, Monsieur CHATENET Michel, Monsieur PORTEL Bernard, Madame CHAUVET Gisela, Monsieur LABORDE Jean-Pierre, Monsieur WATTEZ Robert, Madame ROUSSEL Danièle, Monsieur Dominique MERIGUET, Madame TRAN Tan, Monsieur GEBAUER Maurice, Monsieur ADOLPHE Patrice, Madame CALISKAN Bernadette, Monsieur FEMMAMI Lakhdar, Madame MANDRET Franciane, Madame BARITAUD Isabelle, Madame MOREIRA Véronique, Madame TAVAREZ Alcanjero-Rocha, Madame BAYON Nathalie, Madame MABCHOUR Najat, Monsieur CHANTRELLE Laurent, Monsieur GATIGNON Stéphane, Monsieur BLANCHET Stéphane, Madame SAGNA Fatou, Madame LOCKO Alphiline, Monsieur SISSOKO Sagui, Madame ARAB Dalila, Madame SAKI Mireille, Madame WANLIN Elsa, Monsieur MOULAY Mohamed, Madame ACHETSAMIN Eléonore, Monsieur JIAR Ali, Monsieur GRAMFORT Mathieu, Monsieur WOUTERS Vincent, Madame AMRANI Thoraya, Monsieur DAUVET Jean-Louis, Madame BERNEX Brigitte, Monsieur BOITTE Gilles, Madame VALEANU Nicole, Madame AUTAIN Clémentine, Madame BENAMMOUR Mériem, Monsieur BACON Jean-François, Madame BARDOUX Pierrette, Monsieur GEFFROY Philippe, Monsieur DUVALLOIN Alex, Madame EVANGELISTA Ornella

Secrétaire : Madame AMRANI Thoraya

Monsieur BAILLON ouvre la séance et l'appel nominal est effectué.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Installation du Conseil Municipal

Monsieur BAILLON rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 30 mars 2014

INSCRITS	23 088
ABSTENTIONS	12 132
VOTANTS	10 956
BLANCS ET NULS	423
SUFFRAGES EXPRIMES	10 533

ONT OBTENU

1. Liste conduite par Monsieur Stéphane GATIGNON 5 325 voix 34 sièges
2. Liste conduite par Madame Clémentine AUTAIN 3 298 voix 7 sièges
3. Liste conduite par Monsieur Philippe GEFFROY 1 910 voix 4 sièges

Monsieur BAILLON déclare en conséquence installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux les élus ci-après appelés dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux (article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Monsieur BAILLON Jean-François, Monsieur CHATENET Michel, Monsieur PORTEL Bernard, Madame CHAUVET Gisela, Monsieur LABORDE Jean-Pierre, Monsieur WATTEZ Robert, Madame ROUSSEL Danièle, Monsieur Dominique MERIGUET, Madame TRAN Tan, Monsieur GEBAUER Maurice, Monsieur ADOLPHE Patrice, Madame CALISKAN Bernadette, Monsieur FEMMAMI Lakhdar, Madame MANDRET Franciane, Madame BARITAUD Isabelle, Madame MOREIRA Véronique, Madame TAVAREZ Alcanjero-Rocha, Madame BAYON Nathalie, Madame MABCHOUR Najat, Monsieur CHANTRELLE Laurent, Monsieur GATIGNON Stéphane, Monsieur BLANCHET Stéphane, Madame SAGNA Fatou, Madame LOCKO Alphiline, Monsieur SISSOKO Sagui, Madame ARAB Dalila, Madame SAKI Mireille, Madame WANLIN Elsa, Monsieur MOULAY Mohamed, Madame ACHETSAMIN Eléonore, Monsieur JIAR Ali, Monsieur GRAMFORT Mathieu, Monsieur WOUTERS Vincent, Madame AMRANI Thoraya, Monsieur DAUVET Jean-Louis, Madame BERNEX Brigitte, Monsieur BOITTE Gilles, Madame VALEANU Nicole, Madame AUTAIN Clémentine, Madame BENAMMOUR Mériem, Monsieur BACON Jean-François, Madame BARDOUX Pierrette, Monsieur GEFFROY Philippe, Monsieur DUVALLON Alex, Madame EVANGELISTA Ornella

Monsieur BAILLON donne lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal désigne Mesdames SAGNA Fatou et MANDRET Franciane, conseillers municipaux, en qualité d'assesseurs.

Monsieur BAILLON désigne Madame MABCHOUR Najat et Monsieur LABORDE Jean-Pierre, conseillers municipaux, en qualité de scrutateurs et procède à l'élection du Maire

Election du Maire

Monsieur BAILLON demande quels sont les candidats au poste de Maire et qu'il est possible de voter pour un conseiller qui ne s'est pas déclaré candidat.

Monsieur Stéphane GATIGNON se porte candidat au poste de Maire.

Monsieur BAILLON procède à l'élection du Maire.

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne. Le nombre de conseillers ne prenant pas part au vote est comptabilisé.

Dépouillement

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	45
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	11
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Monsieur Stéphane GATIGNON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur BAILLON le proclame installé dans ses fonctions de MAIRE DE LA VILLE DE SEVRAN, l'invite à prendre la présidence de l'Assemblée et lui remet l'écharpe à glands à franges d'or.

Détermination du nombre de postes d'adjoints

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

L'effectif légal du Conseil Municipal de SEVRAN est de 45, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser 13.

Monsieur le Maire propose en conséquence, de créer **13** postes d'Adjoints au Maire.
Monsieur le Maire propose de voter à main levée.

ADOPTÉE PAR	34 VOIX
34 pour 11 NPPPAV	M. DAUVET, Mme BERNEX, M. BOITTE, Mme VALEANU, Mme AUTAIN, Mme BENAMMOUR, M. BACON, Mme BARDOUX, M. GEFFROY, M. DUVALLON, Mme EVANGELISTA

Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des 13 Adjoints se fait conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'un vote au scrutin secret de liste à parité hommes/femmes sans panachage ni vote préférentiel à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et relative au troisième tour.

Monsieur le Maire précise que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent compter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Une seule liste de 13 noms est présentée avec en tête de liste Monsieur Stéphane BLANCHET.

Monsieur le Maire procède à l'élection des 13 Adjoints au Maire.

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne. Le nombre de conseillers ne prenant pas part au vote est comptabilisé.

Dépouillement

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

La majorité absolue des suffrages exprimés étant obtenue par la liste « Pour Sevrans » menée par Monsieur Stéphane BLANCHET, Monsieur le Maire proclame installés dans leurs fonctions d'ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE SEVRANS :

Premier Adjoint	: Stéphane BLANCHET
Deuxième Adjoint	: Elsa WANLIN
Troisième Adjoint	: Mathieu GRAMFORT
Quatrième Adjoint	: Najat MABCHOUR
Cinquième Adjoint	: Bernard PORTEL
Sixième Adjoint	: Bernadette CALISKAN
Septième Adjoint	: Jean-François BAILLON
Huitième Adjoint	: Franciane MANDRET
Neuvième Adjoint	: Ali JIAR
Dixième Adjoint	: Tan TRAN
Onzième Adjoint	: Patrice ADOLPHE
Douzième Adjoint	: Nathalie BAYON
Treizième Adjoint	: Laurent CHANTRELLE

Monsieur le Maire les invite à venir le rejoindre ses côtés et leur remet l'écharpe à glands à franges d'argent.

Monsieur le Maire donne, conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégations de fonctions à cinq conseillers municipaux :

Premier conseiller municipal délégué	: Jean-Pierre LABORDE
Deuxième conseiller municipal délégué	: Gisela CHAUVET
Troisième conseiller municipal délégué	: Mohamed MOULAY
Quatrième conseiller municipal délégué	: Dominique MERIGUET
Cinquième conseiller municipal délégué	: Sagui SISSOKO

Monsieur le Maire les invite à venir le rejoindre ses côtés et leur remet l'écharpe à glands à franges d'argent.

Monsieur le Maire propose aux forces représentatives du conseil Municipal de prendre la parole. Prise de paroles de Madame AUTAIN, Monsieur GEFFROY, Monsieur BLANCHET, Monsieur GRAMFORT, Madame WANLIN et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 11 avril 2014 à 20h30 à la salle des fêtes et la distribution de l'ordre du jour est faite en séance.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux que les séances du conseil auront lieu en général le dernier mardi de chaque mois au rythme d'un par mois hors vacances d'été.

L'harmonie municipale interprète la Marseillaise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt et une heures et trente-cinq minutes

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Direction Générale des Services de la Mairie (Secrétariat Général, 28 rue du Général Leclerc).

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sevrans, le 8 avril 2014

**Le Maire
Conseiller Régional**



Stéphane GATIGNON